

Les FCPI présentent un risque de perte en capital et de liquidité. La durée de blocage des avoirs est de huit ans et trois mois maximum, soit jusqu'au 31 mars 2030 non prorogeable.

INVESTIR DANS LA CROISSANCE, RELANCER L'ÉCONOMIE ET EN SAISIR LES OPPORTUNITÉS

Le Fonds concentrera sa sélection :

Le fonds investira dans au moins 15 PME innovantes pour un pourcentage minimum de 90% de son actif. Les PME innovantes seront non cotées ou cotées sur des marchés qui sont des systèmes multilatéraux de négociation où la majorité des instruments admis à la négociation sont émis par des petites et moyennes entreprises (Euronext Growth Enternext...) ou ayant vocation à l'être selon NextStage AM, et non cotées, et exposées à l'international. **La Société de Gestion s'est engagée à investir dans des PME innovantes à hauteur de 90% de l'actif du Fonds Aujourd'hui, elles offrent selon NextStage AM des perspectives de croissance et donc de plus values pour l'investisseur sur l'horizon du fonds.**

Le Fonds privilégiera, mais sans que cette liste ne soit limitative, les investissements dans des PME et ETI innovantes intervenant notamment dans les secteurs suivants :



UNE APPROCHE D'INVESTISSEUR DE TERRAIN

NextStage AM assure une sélection rigoureuse avec une présence forte sur le terrain (visites d'entreprises, rencontres d'entrepreneurs...). L'équipe analyse notamment l'historique de l'équipe dirigeante, la solidité financière et le projet de développement pour les 5 prochaines années.

NextStage AM réalise un suivi en continu des participations (4 à 5 réunions par an et par PME) ; une présence et/ou un vote systématique aux assemblées générales.

UNE DÉCISION COLLÉGIALE DES INVESTISSEMENTS

Un comité d'investissement, composé de six associés de NextStage AM (son Président, son Directeur général et quatre associés-gérants), se réunit lors de l'investissement initial du Fonds dans chaque société cible.

Réduisez vos impôts...

... en contrepartie d'un **risque de perte en capital**, et d'un **blocage de l'investissement** de huit ans et trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2030.

En souscrivant au FCPI UFF France Innovation n°4, bénéficiez d'une réduction sur l'impôt sur le revenu de : Réduction sur l'IR : 25% de la fraction d'investissement éligible (soit 90% du montant investi hors droit d'entrée), soit un taux de réduction effectif de 22,5%* ; étant précisé que cette fraction éligible est plafonnée dans les limites annuelles de 12 000 € pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé et de 24 000€ pour les contribuables mariés ou liés par un pacte civil de solidarité et soumis à imposition commune.

Prenons un exemple concret :

Réduction sur l'impôt sur le Revenu (IR) au taux effectif de 22,5%* - M. & Mme Renaud sont mariés et soumis à une imposition commune IR. Ils décident d'investir 10.000 euros (hors droits d'entrée) dans le FCPI UFF France Innovation n°4 pour optimiser leur IR. Ils bénéficient de la réduction suivante : Réduction IR : 10.000 euros x 90% x 25% = 2 250 euros.

... et la fiscalité sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux)

Vous bénéficiez également à l'échéance d'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux).

Veuillez noter que la réduction d'impôt est soumise à certaines conditions et que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

*Pour l'année fiscale 2022 sous réserve de la publication du décret prévu par le III de l'article 19 de la Loi n 2021 953 du 19 juillet 2021 (la « Loi de finances rectificative pour 2021 »). A défaut d'accord de la Commission Européenne sur ce dispositif et de la publication dudit décret, le taux de réduction d'impôt sur le revenu sera de 18 de la fraction des versements éligibles effectués à compter du 1 er janvier 2022 soit un taux de réduction effectif de 16,2%. Pour l'année fiscale 2023 le taux de réduction d'IR dépendra du dispositif IR PME applicable.

CARACTÉRISTIQUES DU FCPI UFF FRANCE INNOVATION N°4

Dénomination	FCPI UFF France Innovation n°4
Code ISIN	FR0014006B52
Distributeur	Union financière de France Banque
Dépositaire	Caceis Bank France
Valeur d'origine de la part	1 000 euros
Durée de Blocage	8 ans et trois mois non prorogable soit au plus tard jusqu'au 31 mars 2030
Valorisation	Trimestrielle
Distribution	À partir du 1er janvier 2029 et au plus tard le 31 mars 2030
Classification SFDR	Article 6 - Fonds ne promouvant pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'ayant pas pour objectif l'investissement durable

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie*	0,49%	0,49%
Frais récurrents et non récurrent de gestion, de constitution et de fonctionnement et de frais indirect	3,36%	1,17%
dont Frais de constitution maximum	0,10%	0,00%
dont Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations maximum	0,40%	0,00%
dont Frais de gestion indirects maximum	0,15%	0,00%
Total	3,85%	1,66%

*Conformément au DICI et au règlement (art. 10.3), il n'y a pas de droit de sortie.



Prix de la rédaction 2020 dans la catégorie Capital Investissement Investissement - Conseil, Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la société de gestion. Méthodologie : <https://www.pyramidesgestionpatrimoine.fr/presentation.html>

NextStage AM, une société de gestion indépendante depuis 2002

CHIFFRES CLÉS (AU 30 SEPTEMBRE 2021)

- > Société de gestion indépendante AIFM agréée par l'AMF en 2002.
- > 1 Md€ levés depuis l'origine en Capital Capital-Développement et un partenariat stratégique avec Matignon Investissement Gestion (200m€ sous gestion), l'un des acteurs historiques du capital développement depuis depuis 1972.
- > 152 investissements depuis 2002 (cotés et non cotés)
- > 70 PME PME-ETM en portefeuille

SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- > Gestionnaire pour le compte d'institutionnels et de particuliers (42 véhicules depuis sa création)
- > Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 19 ans

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE ET ENGAGÉE

- > Des associés associés-entrepreneurs
- > 6 associés accompagnés par une équipe dédiée de 9 analystes, chargés d'affaires et chargés de mission.
- > Grégoire Sentilhes, Président de NextStage AM, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs.

UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- > 6 associés-gérants (74,8 % de l'actionnariat)
- > TEMARIS (12,6 % de l'actionnariat)
- > Amundi AM (12,6 % de l'actionnariat)

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée, non prorogable, de 8 ans et 3 mois (8,25 ans), soit jusqu'au 31 mars 2030 (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement). Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « Profil de risques » du règlement. Enfin l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres fonds de capital investissement (FCPI et FIP) d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 31 décembre 2020.

Fonds	Années de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2019	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles		
			100%	50% (première période d'atteinte de la moitié du quota)	100% (seconde période d'atteinte de la totalité du quota)
FCPI NextStage Cap 2020	2014	Fonds en pré-liquidation	Ratio atteint		
FCPI NextStage Cap 2021	2015	Fonds en pré-liquidation	Ratio atteint		
FIP NextStage Sélection	2009	Fonds en pré-liquidation	Ratio atteint		
FIP NextStage Rendement	2013	Fonds en pré-liquidation	Ratio atteint		
FIP NextStage Rendement 2021	2014	Fonds en pré-liquidation	Ratio atteint		
FIP NextStage Rendement 2022	2015	105,30%	Ratio atteint		
FCPI NextStage CAP 2022 IR	2015	93,08%	Ratio atteint		
FCPI NextStage CAP 2023 ISF	2015	112,77%	Ratio atteint		
FIP NextStage Convictions 2024	2017	53,84%		Ratio atteint	30/03/2021
FCPI NextStage CAP 2024 IR	2017	55,51%		Ratio atteint	30/06/2021
FCPI UFF France Innovation n°1	2018	51,93%		31/03/2021	30/06/2022
FCPI UFF France Innovation n°2	2019	12,95%		31/03/2022	30/06/2023
FCPI NextStage CAP 2026 IR	2019	9,58%		31/03/2022	30/06/2023
FCPI UFF France Innovation n°3	2020	0,00%		31/03/2023	30/06/2024
FCPI NextStage Découvertes 2020-2021	2020	0,00%		31/03/2023	30/06/2024